

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04359

Numéro SIREN : 803 821 198

Nom ou dénomination : A MATIERE GRISE

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002530

Désignation de l'entreprise	A MATIERE GRISE		Néant	*
Adresse de l'entreprise	27 RUE CLAUDE FARERE		69003 LYON	
Numéro SIRET *	8 0 3 8 2 1 1 9 8 0 0 0 1 4			
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 6 2 0 2 2	3 0 0 6 2 0 2 1
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016	625	625
	Immobilisations corporelles *	028	030	7 206	3 365
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	7 831	3 990
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	3 943	2 390
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	4 125	23 987
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	8 068	26 377
Total général (I+II)		110	112	15 899	30 368
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000	
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100	100	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	4 670	4 670	
	Report à nouveau	134	(14 923)		
	Résultat de l'exercice	136	(19 784)	(14 923)	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	(28 937)	(9 153)	
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 568	1 974	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	42 268	37 547	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	44 836	39 520	
	Total général (I + II + III)	180	15 899	30 368	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 900
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, 303 et 304 du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A MATIERE GRISE

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 0 0 6 2 0 2 2Exercice N-1 clos le
13 0 0 6 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214					
			217	32 190	218	32 190	35 564		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230	36				
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	32 226	35 564			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		2 146			
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	36	21			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	49 161	46 371			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	599	244	642	447		
	Rémunérations du personnel *			250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	113				
	Dotations aux amortissements *			254	2 059	1 501			
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262				
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)		264	52 010	50 486				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(19 784)	(14 923)				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280						
	Produits exceptionnels	(IV)	290						
	Charges financières	(V)	294						
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300				
		{ dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(19 784)	(14 923)				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314	19 784			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318						
	Provisions non déductibles *		322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330					
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	251					
	(Part de loyers dispensés de réintégration)								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprise nouvelle (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	352	354	19 784		
	Déficit col. 2								
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I S. seulement)		356					
Déficits antérieurs reportables : *14.....923 dont imputés sur le résultat :				360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1	370	372	19 784			
Déficit col. 2									

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

*Certifié conforme à l'original
La présidence*

[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

État des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	1 000			1 000

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 194	
Total général	1 194	

Charges à payer

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Détail des charges à payer

A MATIERE GRISE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros

Siège social : 27, Rue Claude Farrère

69003 LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux

Le 12 septembre à 14 heures,

Les associés de la Société A MATIERE GRISE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur NIELSEN Mogens Juul, Président associé.

Le Président précise que le capital social est composé de la manière suivante :

- Monsieur NIELSEN Mogens Juul,
propriétaire de **500 actions**
- Madame NIELSEN Anna,
propriétaire de **500 actions**

Total égal au nombre de parts composant le capital social **1 000 actions**

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de la Gérance et présentation des Comptes et du Bilan de l'exercice social **clos au 30 Juin 2022**,
- Approbation des Comptes et Quitus à la Présidence,
- Affectation du Résultat,
- Approbation de la rémunération allouée à la Présidence.

Lecture est donnée du rapport de la gérance, puis la discussion est ouverte. Après un large échange de vues et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice **clos au 30 Juin 2022** et entendu le rapport de gestion, approuve lesdits comptes et donne à la Présidence quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, sur proposition de la Présidence, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, de **19 784.12** euros :

- en report à nouveau, euros.....	19 784.12
- en réserve légale, euros.....	
- en autres réserves, euros	

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Il est précisé, conformément à la loi qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices..

TROIZIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, approuve la continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve ces conventions.

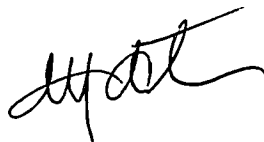
Avant de mettre aux voix cette résolution, le Président rappelle que chacun des associés ne peut participer au vote sur les conventions auxquelles il a participé et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés présents.

Monsieur NIELSEN Mogens Juul



A Matiere Grise
27 rue Claude Farrere
F-69003 Lyon France
Amaticregrise@hotmail.com

Madame NIELSEN Anna

